



Finances, achats publics et systèmes d'information
Commande publique

Décision n° 2023-323

Objet : Signature d'un acte modificatif n°2 au marché public n°23TB09 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un multi-accueil de la petite enfance au 172 rue Houdan

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2194-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2023-86 du 21 mars 2023 actant de la décision d'attribution et de la signature du marché public de maîtrise d'œuvre n°23TB09 avec l'agence DUMONT LEGRAND ARCHITECTES sise au 8 passage Brûlon – 75012 PARIS, représentée par Monsieur Grégoire DUMONT, en sa qualité de gérant,

Vu la décision n°2023-304 du 10 novembre 2023 actant de l'actualisation du coût prévisionnel des travaux,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 22 novembre 2023,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux est de 3 763 670,38 euros HT à l'issue du programme arrêté en phase APD,

DECIDE de signer un acte modificatif n° 2 au marché public n°23TB09, ayant pour objet de fixer le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 593 541,50 euros HT, soit une augmentation de 6,30 % par rapport au montant du forfait provisoire de rémunération.

PRECISE que ledit acte modificatif n° 2 prendra effet à compter de sa notification et sera applicable jusqu'au terme du marché public.

Fait à Sceaux, le 27 novembre 2023



Philippe LAURENT